



EY

**Building a better
working world**

ERNST & YOUNG et Associés
37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050, Casablanca
Maroc

FINACS

250, Bd Bordeaux et Bd Mly Youssef,
Casablanca
Maroc

TOTALENERGIES MARKETING MAROC S.A.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021



ERNST & YOUNG et Associés
37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050, Casablanca
Maroc

FINACS

250, Bd Bordeaux et Bd Mly Youssef,
Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société
TotalEnergies Marketing Maroc S.A
146, bd Mohamed Zerktouni - 20000
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2021

1.1 *Convention cadre de fourniture de services informatiques conclue avec TotalEnergies Marketing Services autorisée par le conseil d'administration du 21 décembre 2021*

Personne concernée : TotalEnergies Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc.

Nature et objet de la convention : convention cadre portant sur les services informatiques rendus par TotalEnergies Marketing Services à TotalEnergies Marketing Maroc, notamment ceux relatifs au système d'information ainsi que la maintenance et le support des solutions déployées par TotalEnergies Marketing Services dans la branche Marketing et Services et autres services informatiques.

Modalités essentielles : La convention cadre prend effet le 1^{er} janvier 2022 pour cinq (5) ans. Des contrats d'application annuels fixeront la rémunération. Les factures sont payables 30 jours fin de mois date de facture.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2021, le montant constaté en charges au titre de cette convention s'élève à MAD 17.682.442, 30 hors taxes.

Sommes versées au cours de l'exercice : En 2021, les sommes versées au titre de cette convention s'élèvent à MAD 13.090.350,08 hors taxes.

1.2 Contrat d'application pour 2022 de la convention cadre de partage des coûts de recherche conclue avec TotalEnergies Marketing Services, autorisée par le conseil d'administration en date du 21 décembre 2021

Personne concernée à la date de signature : TotalEnergies Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc.

Nature et objet de la convention : contrat cadre au titre duquel TotalEnergies Marketing Maroc apporte une contribution financière aux travaux de recherche mis en œuvre par TotalEnergies Marketing Services, dont elle pourra bénéficier. Le contrat cadre est entré en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2025. Le contrat d'application fixe les modalités financières de 2022.

Modalités essentielles : le contrat d'application prend effet le 1^{er} janvier 2022 et arrivera à échéance le 31 décembre 2022. Les factures sont payables 30 jours fin de mois date de facture.

Montants comptabilisés durant l'exercice : En 2021, le montant constaté en charges au titre de cette convention s'élève à MAD 8.268.344,78 hors taxes.

Sommes versées au cours de l'exercice : Courant l'exercice 2021, aucune somme n'a été versée au titre de cette convention.

1.3 Contrat d'application pour 2022 du contrat cadre de fourniture de services informatiques conclu avec TotalEnergies Marketing Afrique, autorisé par le conseil d'administration en date du 21 décembre 2021

Personne concernée : TotalEnergies Marketing Afrique, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc et Monsieur Jean Philippe Torres, administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et président-directeur général de TotalEnergies Marketing Afrique.

Nature et objet de la convention : contrat d'application 2022 du contrat cadre portant sur la fourniture de services informatiques rendus par TotalEnergies Marketing Afrique à TotalEnergies Marketing Maroc, notamment ceux relatifs au développement de différentes applications informatiques, maintenance évolutive et/ou correctrice des applications informatiques et/ou des équipements de télécommunications, intervention et gestion des anomalies, et assistance dans la mise en place de ces outils. Le contrat cadre a été conclu le 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 5 ans.

Modalités essentielles : le contrat d'application prend effet à compter le 1^{er} janvier 2022 et arrivera à échéance le 31 décembre 2022. Les tarifs 2022 sont conclus pour un montant annuel global de 175 895 euros. Les factures sont payables 30 jours fin de mois date de facture.

Montants comptabilisés durant l'exercice : En 2021, le montant constaté en charges au titre de cette convention s'élève à MAD 1.504.623,75 hors taxes.

Sommes versées durant l'exercice : En 2021, les sommes versées au titre de cette convention s'élèvent à MAD 843.912,52 hors taxes.

1.4 Contrat d'application pour 2022 de la convention écrite d'assistance générale en date du 1^{er} janvier 2021 conclue avec TotalEnergies Marketing Afrique, autorisée par le conseil administration en date du 21 décembre 2021

Personnes concernées : TotalEnergies Marketing Afrique, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc et Monsieur Jean Philippe Torres, administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et président-directeur général de TotalEnergies Marketing Afrique.

Nature et objet de la convention : contrat d'application 2022 de la convention écrite d'assistance générale portant sur des services indirects rendus par TotalEnergies Marketing Afrique à TotalEnergies Marketing Maroc. Le terme « services indirects » signifie tous les services rendus par TotalEnergies Marketing Afrique à l'ensemble des filiales de la branche Supply Marketing de la zone Afrique, et dont la nature, la diversité et la fréquence ne permettent pas d'individualiser le service rendu par filiale.

Modalités essentielles : le contrat d'application prend effet à compter le 1er janvier 2022 et arrivera à échéance le 31 décembre 2022. La rémunération correspond à une quote-part de l'ensemble des coûts réels supportés par TotalEnergies Marketing Afrique est facturée à TotalEnergies Marketing Maroc. Les factures sont payables à date de leur réception.

Montants comptabilisés durant l'exercice : En 2021, le montant constaté en charges au titre de cette convention s'élève à MAD 76.547.121,01 hors taxes.

Sommes versées durant l'exercice : Courant l'exercice 2021, aucune somme n'a été versée au titre de cette convention.

1.5 *Convention de détachement conclue avec TotalEnergies Marketing Afrique de Monsieur Mohamed Youssef El Bedraoui en date du 9 décembre 2021 non autorisée par le conseil d'administration.*

Personnes concernées : TotalEnergies Marketing Afrique, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc.

Nature et objet de la convention : convention de détachement au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de TotalEnergies Marketing Afrique, Monsieur Mohamed Youssef El Bedraoui, en qualité de chef de projet régional Oasis zone « MOI ».

Modalités essentielles : la convention a pris effet le 9 décembre 2021 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel. Les factures sont payables 30 jours fin de mois.

Montants comptabilisés durant l'exercice : En 2021, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 229.645,45 hors taxes.

Sommes perçues au cours de l'exercice : Courant l'exercice 2021, aucune somme n'a été perçue au titre de cette convention.

1.6 *Convention de détachement conclue avec TotalEnergies Marketing Afrique de Monsieur Abdelouhad Tazi en date du 1^{er} mars 2021 non autorisée par le conseil d'administration.*

Personnes concernées : TotalEnergies Marketing Afrique, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc.

Nature et objet de la convention : convention de détachement au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de TotalEnergies Marketing Afrique, Monsieur Abdelouhad Tazi, en qualité de Responsable développement réseau Afrique.

Modalités essentielles : la convention a pris effet le 1^{er} mars 2021 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel. Les factures sont payables 30 jours fin de mois.

Montants comptabilisés durant l'exercice : En 2021, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 935.038,64 hors taxes.

Sommes perçues au cours de l'exercice : En 2021, les sommes perçues au titre de cette convention s'élèvent à MAD 76.579,37 hors taxes.

1.7 Convention de détachement conclue avec TotalEnergies Marketing Afrique de Madame Kenza Bouamrani en date du 15 février 2021 non autorisée par le conseil d'administration.

Personnes concernées : TotalEnergies Marketing Afrique, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc.

Nature et objet de la convention : convention de détachement au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de TotalEnergies Marketing Afrique, Madame Kenza Bouamrani, en qualité de responsable grand partenariat Afrique.

Modalités essentielles : la convention a pris effet le 15 février 2021 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel. Les factures sont payables 30 jours fin de mois.

Montants comptabilisés durant l'exercice : En 2021, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 1.184.603,88 hors taxes.

Sommes perçues au cours de l'exercice : En 2021, les sommes perçues au titre de cette convention s'élèvent à MAD 131.203,37 hors taxes.

1.8 Convention de mise à disposition conclue avec Gazber de Madame Rania Adi en date du 1^{er} mars 2021 non autorisée par le conseil d'administration.

Personne concernée à la date de signature : Monsieur Tarik Moufaddal directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et président-directeur général de Gazber.

Nature et objet de la convention : convention de détachement au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de Gazber, Madame Rania Adi, en qualité de responsable projet GPL.

Modalités essentielles : la convention a pris effet le 1^{er} mars 2021 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

Montants comptabilisés durant l'exercice : En 2021, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 337.380,41 hors taxes.

Sommes perçues au cours de l'exercice : En 2021, les sommes perçues au titre de cette convention s'élèvent à MAD 118.632,62 hors taxes.

1.9 Convention écrite de mise à disposition de Madame Rania Adi conclue avec Ouargaz en date du 1^{er} mars 2021 non autorisée par le conseil d'administration.

Personne concernée à la date de signature : Monsieur Tarik Moufaddal, directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et président-directeur général de Ouargaz.

Nature et objet de la convention : convention de mise à disposition au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de Ouargaz, Madame Rania Adi, en qualité de responsable projet GPL.

Modalités essentielles : la convention a pris effet le 1^{er} mars 2021 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc, notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

Montants comptabilisés durant l'exercice : En 2021, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 112.460,14 hors taxes.

Sommes perçues au cours de l'exercice : Courant l'exercice 2021, aucune somme n'a été perçue au titre de cette convention.

1.10 Convention écrite de mise à disposition de Monsieur Bader El Fajri conclue avec Ouargaz en date du 1^{er} décembre 2021 non autorisée par le conseil d'administration.

Personne concernée à la date de signature : Monsieur Tarik Moufaddal, directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et président-directeur général de Ouargaz.

Nature et objet de la convention : convention de mise à disposition au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de Ouargaz, Monsieur Bader El Fajri, en qualité d'Adjoint chef centre emplisseur Ouargaz.

Modalités essentielles : la convention a pris effet le 1^{er} décembre 2021 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc, notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

Montants comptabilisés durant l'exercice : En 2021, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 51.669,93 hors taxes.

Sommes perçues au cours de l'exercice : Courant l'exercice 2021, aucune somme n'a été perçue au titre de cette convention.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1 Conventions de détachement conclues avec TotalEnergie Marketing Services

Personnes concernées : TotalEnergies Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc.

2.1.1 Convention de détachement conclue avec TotalEnergies Marketing Services de Monsieur Tarik Moufaddal, ratifiée par l'assemblée générale ordinaire en date du 5 juin 2020

Nature et objet de la convention : convention de détachement au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Services met à la disposition de TotalEnergies Marketing Maroc, Monsieur Tarik Moufaddal, en qualité de directeur général.

Modalités essentielles : la convention a pris effet le 1^{er} septembre 2019 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Services et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel. Les factures sont payables 30 jours fin de mois.

2.1.2 Convention de détachement conclue avec TotalEnergies Marketing Services de Monsieur Amor Akremi ratifiée, par l'assemblée générale ordinaire en date du 5 juin 2020

Nature et objet de la convention : convention de détachement au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Services met à la disposition de TotalEnergies Marketing Maroc, Monsieur Amor Akremi, en qualité de responsable puis directeur réseau.

Modalités essentielles : la convention a pris effet 1^{er} septembre 2018 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Services et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel. Les factures sont payables 30 jours fin de mois.

2.1.3 Convention de détachement conclue avec TotalEnergies Marketing Services de Monsieur Xavier Chouan, ratifiée par l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2020

Nature et objet de la convention : convention de détachement au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Services met à la disposition de TotalEnergies Marketing Maroc, Monsieur Xavier Chouan, en qualité de directeur supply et logistique.

Modalités essentielles : la convention a pris effet le 1^{er} septembre 2018 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Services et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel. Les factures sont payables 30 jours fin de mois.

Montants comptabilisés durant l'exercice pour ces trois conventions : En 2021, le montant constaté en charge au titre de ces conventions s'élève à MAD 4.607.197,23 hors taxes.

Sommes versées durant l'exercice pour ces trois conventions : En 2021, les sommes versées au titre de ces conventions s'élèvent à MAD 2.072.676,06 hors taxes.

2.2 Convention de détachement conclue avec TotalEnergies Marketing Services de Monsieur Khalid El Azarifi en date du 1^{er} janvier 2020, autorisée par le conseil d'administration du 25 mars 2020

Personnes concernées : TotalEnergies Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc.

Nature et objet de la convention : convention de détachement au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de TotalEnergies Marketing Services, Monsieur Khalid El Azarifi, en qualité de Responsable développement Afrique.

Modalités essentielles : la convention a pris effet le 1^{er} janvier 2020 et a pris fin le 28 février 2021. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel. Les factures sont payables 30 jours fin de mois.

Montants comptabilisés durant l'exercice : En 2021, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 1.973.847,06 hors taxes.

Sommes perçues au cours de l'exercice : En 2021, les sommes perçues au titre de cette convention s'élèvent à MAD 1.944.003,92 hors taxes.

2.3 Convention de détachement conclue avec TotalEnergies Marketing Services de Monsieur Mehdi Benzha, ratifiée par l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2020

Personnes concernées : TotalEnergies Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc.

Nature et objet de la convention : convention de détachement au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de TotalEnergies Marketing Services, Monsieur Mehdi Benzha, en qualité de talent developer.

Modalités essentielles : la convention a pris effet le 1^{er} décembre 2019 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel. Les factures sont payables 30 jours fin de mois.

Montants comptabilisés durant l'exercice : En 2021, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 5.161.057,86 hors taxes.

Sommes perçues au cours de l'exercice : Courant l'exercice 2021, aucune somme n'a été perçue au titre de cette convention.

2.4 Contrat d'application d'une convention cadre de transport maritime conclue avec TotalEnergies Marketing Services, ratifiée par l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2020

Personne concernée à la date de signature : TotalEnergies Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de TotalEnergies Marketing Maroc.

Nature et objet de la convention : contrat d'application d'une convention cadre de transport maritime conclue par TotalEnergies Marketing Services avec Total Activités Maritimes et CSSA *Chartering and Shipping Services*, par lequel TotalEnergies Marketing Maroc bénéficie des prestations de transport maritime, en sa qualité de filiale de TotalEnergies Marketing Services.

Modalités essentielles : le contrat d'application a été conclu le 22 mars 2016 pour la même durée que le contrat cadre, qui arrive à échéance initialement le 31 décembre 2016 et renouvelé tacitement. Les factures sont payables 30 jours fin de mois.

Montants comptabilisés durant l'exercice : En 2021, le montant constaté en charges au titre de cette convention s'élève à MAD 280.000,00 hors taxes.

Sommes versées au cours de l'exercice : En 2021, la somme versée au titre de cette convention s'élève à MAD 52.595,52 hors taxes.

2.5 Convention d'assistance technique conclue avec Gazber, autorisée par le conseil d'administration en date du 22 mars 2016

Personne concernée à la date de signature : Monsieur Arnaud Le Foll, ex-directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex-président-directeur général de Gazber.

Nature et objet de la convention : convention par laquelle TotalEnergies Marketing Maroc apporte une assistance générale à Gazber dans les domaines suivants : assistance informatique, comptable, juridique, ressources humaines.

Modalités essentielles : la convention a pris effet le 1^{er} avril 2016 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'une rémunération globale, forfaitaire et annuelle de 200.000 MAD HT. Les factures sont payables 30 jours fin de mois.

Montants comptabilisés durant l'exercice : En 2021, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 200.000,00 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : Courant l'exercice 2021, aucune somme n'a été perçue au titre de cette convention.

2.6 Convention de mise à disposition conclue avec Gazber de Monsieur Salah El Asraoui en date du 1^{er} avril 2019, ratifiée par l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2020

Personne concernée à la date de signature : Monsieur Jean Louis Bonenfant, ex-directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex-président-directeur général de Gazber.

Nature et objet de la convention : convention de détachement au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de Gazber, Monsieur Salah El Asraoui, en qualité de chef de centre emplisseur.

Modalités essentielles : la convention a pris effet rétroactivement le 1^{er} avril 2019 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

Montants comptabilisés durant l'exercice : En 2021, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 1.123.461,68 hors taxes.

Sommes perçues au cours de l'exercice : En 2021, la somme perçue au titre de cette convention s'élève à MAD 771.402,63 hors taxes.

2.7 Convention de mise à disposition de Monsieur Saad Khamlij en date du 1^{er} avril 2018 avec Gazber, autorisée par le conseil d'administration en date du 20 mars 2018

Personne concernée : Monsieur Jean-Louis Bonenfant, ex-directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex-président-directeur général de Gazber.

Nature et objet de la convention : convention de mise à disposition au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de Gazber, Monsieur Saad Khamlij, en qualité de responsable adjoint du dépôt.

Modalités essentielles : la convention a pris effet le 1^{er} avril 2018 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc à Gazber et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

Montants comptabilisés durant l'exercice : En 2021, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 503.528,25 hors taxes.

Sommes perçues au cours de l'exercice : En 2021, la somme perçue au titre de cette convention s'élève à MAD 319.772,85 hors taxes.

2.8 Contrat écrit de bail commercial en date du 18 décembre 2013 avec Gazber, ratifié par l'assemblée générale ordinaire du 7 décembre 2014

Personne concernée à la date de signature : Monsieur Arnaud Le Foll, ex-directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex-président-directeur général de Gazber.

Nature et objet de la convention : contrat de bail commercial d'un terrain situé à Berrechid de 20.281 m² appartenant à Gazber pour les besoins du SERC de TotalEnergies Marketing Maroc.

Modalités essentielles : le contrat prend effet rétroactivement le 1^{er} décembre 2013 pour une durée 9 ans, renouvelable pour des périodes successives de 3 ans. La rémunération s'élève à 50.000 MAD TTC par trimestre. Les factures sont payables le 5 de chaque mois.

Montants comptabilisés durant l'exercice : En 2021, le montant constaté en charges au titre de cette convention s'élève à MAD 200.000,00 hors taxes.

Sommes versées durant l'exercice : En 2021, la somme versée au titre de cette convention s'élève à MAD 100.000,00 hors taxes.

2.9 Contrat écrit de bail commercial en date du 16 novembre 1999 avec Gazber, ratifié par l'assemblée générale ordinaire en date du 7 décembre 2014

Personne concernée à la date de signature : Monsieur Arnaud Le Foll, ex-directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex-président-directeur général de Gazber.

Nature et objet de la convention : contrat de bail commercial d'un terrain situé à Berrechid de 31.342 m² appartenant à TotalEnergies Marketing Maroc sur lequel est construit le centre emplisseur de Gazber.

Modalités essentielles : le contrat a pris effet rétroactivement le 1^{er} juillet 1998 pour une durée 10 ans, renouvelable pour des périodes successives de 5 ans. La rémunération s'élève à 330.000 MAD TTC par an. Les factures sont payables le 5 de chaque mois.

Montants comptabilisés durant l'exercice : En 2021, le montant constaté en produit au titre de cette convention s'élève à MAD 330.000,00 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : Courant l'exercice 2021, aucune somme n'a été perçue au titre de cette convention.

2.10 Convention de mise à disposition de Monsieur Mustapha Zouine en date du 1^{er} décembre 2018 avec Gazber, autorisée par le conseil d'administration en date du 30 novembre 2018

Personne concernée : Monsieur Jean-Louis Bonenfant, ex-directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex-président directeur général de Gazber.

Nature et objet de la convention : convention de mise à disposition au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de Gazber, Monsieur Mustapha Zouine, en qualité de Chef du département gaz.

Modalités essentielles : la convention a pris effet le 1^{er} décembre 2018 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc à Gazber et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

Montants comptabilisés durant l'exercice : En 2021, le montant constaté en produit au titre de cette convention s'élève à MAD 1.263.894,755 hors taxes.

Sommes perçues au cours de l'exercice : En 2021, la somme perçue au titre de cette convention s'élève à MAD 851.062,66 hors taxes.

2.11 Convention écrite de mise à disposition de Monsieur Lechheb Charaf Eddine conclue avec Gazber en date du 1^{er} novembre 2019, ratifiée par l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2020

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Tarik Moufaddal directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et président-directeur général de Gazber.

Nature et objet de la convention : convention de mise à disposition au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de Gazber, Monsieur Lechheb Charaf Eddine, en qualité de responsable projet GPL.

Modalités essentielles : la convention a pris effet le 1^{er} novembre 2019 et a pris fin le 28 février 2021. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc, notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel, à hauteur de 75%.

Montants comptabilisés durant l'exercice : En 2021, le montant constaté en produit au titre de cette convention s'élève à MAD 109.242,25 hors taxes.

Sommes perçues au cours de l'exercice : En 2021, la somme perçue au titre de cette convention s'élève à MAD 207.590,26 hors taxes.

2.12 Convention de mise à disposition de Monsieur Zakaria Berkaoui conclue avec SEJ, autorisée par le conseil d'administration en date du 2 mai 2018

Personne concernée : Monsieur Jean-Louis Bonenfant, ex-directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex-administrateur de SEJ

Nature et objet de la convention : convention de mise à disposition au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de SEJ, un salarié de TotalEnergies Marketing Maroc, Monsieur Zakaria Berkaoui, dans le dépôt de SEJ.

Modalités essentielles : la convention a pris effet le 17 septembre 2018 et a pris fin le 30 juin 2021. Rémunération annuelle forfaitaire de 200.000 MAD HT.

Montants comptabilisés durant l'exercice : En 2021, le montant constaté en produit au titre de cette convention s'élève à MAD 100.000,00 hors taxes.

Sommes reçues durant l'exercice : En 2021, la somme perçue au titre de cette convention s'élève à MAD 100.000,00 hors taxes.

2.13 Convention écrite de mise à disposition de Monsieur Otman Es Saket en qualité de cadre exploitant en date du 24 décembre 2008 avec SEJ, modifiée par avenant en date du 17 avril 2013, ratifiée par l'assemblée générale ordinaire en date du 7 décembre 2014

Personnes concernées : Monsieur Arnaud Le Foll, ex-directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex-administrateur de SEJ.

Nature et objet de la convention : convention de mise à disposition d'un cadre exploitant par TotalEnergies Marketing Maroc au profit de SEJ, en la personne de Monsieur Otman Es Saket.

Modalités essentielles : la convention a pris effet rétroactivement le 1^{er} août 2008 et a pris fin le 30 juin 2021. Rémunération annuelle forfaitaire de 200.000 MAD HT. Les factures sont payables 30 jours date de remise de facture.

Montants comptabilisés durant l'exercice : En 2021, le montant constaté en produit au titre de cette convention s'élève à MAD 200.000,00 hors taxes.

Sommes reçues durant l'exercice : En 2021, la somme perçue au titre de cette convention s'élève à MAD 200.000,00 hors taxes.

2.14 Convention d'assistance juridique conclue avec SEJ, autorisée par le conseil d'administration en date du 18 décembre 2017

Personne concernée à la date de signature : Monsieur Jean-Louis Bonenfant, ex-directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex-administrateur de SEJ.

Nature et objet de la convention : convention par laquelle TotalEnergies Marketing Maroc apporte une assistance à SEJ dans le domaine juridique.

Modalités essentielles : la convention prendra effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'une rémunération globale, forfaitaire et annuelle de 50.000 MAD HT. Les factures sont payables 30 jours fin de mois.

Montants comptabilisés durant l'exercice : En 2021, le montant constaté en produit au titre de cette convention s'élève à MAD 50.000,00 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : En 2021, la somme perçue au titre de cette convention s'élève à MAD 50.000,00 hors taxes.

2.15 Convention d'avance en compte courant d'actionnaire conclue avec SEJ, autorisée par le conseil d'administration en date du 18 décembre 2017

Personne concernée à la date de signature : Monsieur Jean-Louis Bonenfant, ex-directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex-administrateur de SEJ.

Nature et objet de la convention : convention par laquelle TotalEnergies Marketing Maroc s'engage à financer, par une avance en compte courant d'actionnaire, les besoins de trésorerie de SEJ.

Modalités essentielles : la convention d'avance en compte courant d'actionnaire a pris effet le 19 décembre 2017, pour une durée maximum de 5 années. Il s'agit d'une rémunération au taux de 5.27% sur 365 jours. Les intérêts sont réglés trimestriellement.

Montant comptabilisé durant l'exercice : En 2021, le montant constaté en produit au titre de cette convention s'élève à MAD 474.300,00 hors taxes.

Sommes reçues durant l'exercice : Courant l'exercice 2021, aucune somme n'a été perçue au titre de cette convention.

2.16 Convention écrite d'avance en compte courant d'actionnaires en date du 4 janvier 2010 avec SEJ, ratifiée par l'assemblée générale ordinaire en date du 7 décembre 2014

Personne concernée à la date de signature : Monsieur Arnaud Le Foll, ex-administrateur et directeur général de TotalEnergies Marketing Maroc et ex-administrateur de SEJ.

Nature et objet de la convention : convention d'avance en compte courant d'actionnaires au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc a prêté à SEJ la somme de 3.750.000 MAD pour une durée indéterminée. Rémunération au taux d'intérêt HT de 5,27% sur 365 jours. Les intérêts sont payés tous les trimestres.

Montant comptabilisés durant l'exercice : En 2021, le montant constaté en produit au titre de cette convention s'élève à MAD 197.700,00 hors taxes.

Sommes reçues durant l'exercice : Courant l'exercice 2021, aucune somme n'a été perçue au titre de cette convention.

2.17 Convention écrite de mise à disposition de Monsieur Lechheb Charaf conclue avec Ouargaz en date du 1^{er} novembre 2019, ratifiée par l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2020

Personne concernée à la date de signature : Monsieur Tarik Moufaddal, directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et président-directeur général de Ouargaz.

Nature et objet de la convention : convention de mise à disposition au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de Ouargaz, Monsieur Lechheb Charaf, en qualité de responsable projet GPL.

Modalités essentielles : la convention a pris effet le 1^{er} novembre 2019 et a pris fin le 28 février 2021. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc, notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

Montants comptabilisés durant l'exercice : En 2021, le montant constaté en produit au titre de cette convention s'élève à MAD 36.414,08 hors taxes.

Sommes perçues au cours de l'exercice : En 2021, la somme perçue au titre de cette convention s'élève à MAD 69.196,75 hors taxes.

2.18 Convention d'assistance technique conclue avec Ouargaz, autorisée par le conseil d'administration en date du 22 mars 2016

Personne concernée à la date de signature : Monsieur Arnaud Le Foll, ex-directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex-président-directeur général de Ouargaz.

Nature et objet de la convention : convention par laquelle TotalEnergies Marketing Maroc apporte une assistance générale à Ouargaz dans les domaines suivants : assistance informatique, comptable, juridique, ressources humaines.

Modalités essentielles : la convention a pris effet le 1^{er} avril 2016 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'une rémunération globale, forfaitaire et annuelle de 200.000 MAD HT. Les factures sont payables 30 jours fin de mois.

Montants comptabilisés durant l'exercice : En 2021, le montant constaté en produit au titre de cette convention s'élève à MAD 200.000,00 hors taxes.

Sommes reçues durant l'exercice : En 2021, la somme perçue au titre de cette convention s'élève à MAD 200.000,00 hors taxes.

2.19 Convention de mise à disposition de Monsieur Mohammed Aamoud avec Ouargaz, autorisée par le conseil d'administration en date du 16 avril 2015

Personne concernée à la date de signature : Monsieur Arnaud Le Foll, ex-directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex-président-directeur général de Ouargaz.

Nature et objet de la convention : convention de détachement au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition de Ouargaz, Monsieur Mohammed Aamoud, en qualité de chef de centre emplisseur.

Modalités essentielles : la convention a pris effet rétroactivement le 1^{er} janvier 2015 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc, notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

Montants comptabilisés durant l'exercice : En 2021, le montant constaté en produit au titre de cette convention s'élève à MAD 655.798,62 hors taxes.

Sommes perçues au cours de l'exercice : En 2021, la somme perçue au titre de cette convention s'élève à MAD 230.345,68 hors taxes.

2.20 Convention de mise à disposition de Mustapha Zouine en date du 1^{er} décembre 2018 avec Ouargaz, autorisée par le conseil d'administration en date du 30 novembre 2018

Personne concernée : Monsieur Jean-Louis Bonenfant, ex-directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex-président-directeur général de Ouargaz.

Nature et objet de la convention : convention de mise à disposition au titre de laquelle TotalEnergies Marketing Maroc met à la disposition auprès de Ouargaz, Monsieur Mustapha Zouine, en qualité de chef de département gaz.

Modalités essentielles : la convention a pris effet le 1^{er} décembre 2018 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par TotalEnergies Marketing Maroc à Ouargaz et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel.

Montants comptabilisés durant l'exercice : En 2021, le montant constaté en produit au titre de cette convention s'élève à MAD 421.298,245 hors taxes.

Sommes perçues au cours de l'exercice : En 2021, la somme perçue au titre de cette convention s'élève à MAD 155.776,60 hors taxes.

2.21 Convention de paiement par avance des frais de stockage et de passage, conclue avec SDH et autorisée par le conseil d'administration en date du 22 mars 2016

Personne concernée à la date de signature : Monsieur Arnaud Le Foll, ex-directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex-administrateur de SDH.

Nature et objet de la convention : convention par laquelle TotalEnergies Marketing Maroc accepte de payer par avance les frais de stockage et de passage au niveau du dépôt de SDH.

Modalités essentielles : l'avenant prend effet le 1^{er} avril 2016, pour une durée indéterminée. La convention a pris effet à compter de sa date de signature, pour une durée d'un an reconductible tacitement. Les avances sont versées par chèque ou par virement dans les meilleurs délais à compter de la réception de la notification de demande d'avance.

Montants comptabilisés durant l'exercice : En 2021, le montant constaté en charges au titre de cette convention s'élève à MAD 7.484.136,31 hors taxes.

Sommes versées durant l'exercice : En 2021, la somme versée au titre de cette convention s'élève à MAD 7.966.246,86 hors taxes.

2.22 Convention d'assistance technique conclue avec Ismailia Gaz en date du 1^{er} février 2018

Personne concernée : Monsieur Jean-Louis Bonenfant, ex-directeur général et administrateur de TotalEnergies Marketing Maroc et ex-administrateur d'Ismailia Gaz.

Nature et objet de la convention : convention par laquelle TotalEnergies Marketing Maroc apporte une assistance générale à Ismailia Gaz dans les domaines suivants : assistance informatique, comptable, juridique, ressources humaines.

Modalités essentielles : la convention a pris effet le 1 janvier 2007 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'une rémunération globale, forfaitaire et annuelle de 150 000 MAD HT. Les factures sont payables 30 jours fin de mois.

Montants comptabilisés durant l'exercice : En 2021, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 150.000,00 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : En 2021, la somme perçue au titre de cette convention s'élève à MAD 300.000,00 hors taxes.

Casablanca, le 25 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Associés



Hicham DIOURI
Associé

FINACS



Anas ABOU EL MIKIAS
Associé